**الجمهورية الجزائرية الدّيمقراطية الشّعبية**

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de l’Enseignement Supérieur

et de la Recherche Scientifique

**Direction Générale de la Recherche Scientifique**

**et du Développement Technologique**

**N° : ……..………….. /D.G.R.S.D.T/2015**                                            Alger, le ………….…………

**Note**

Dans le cadre de la mise en conformité des laboratoires et des unités de recherche agréés et dans la perspective d’une labellisation **« DGRSDT »**, des experts effectueront un audit global de ces entités. A partir du mois de Novembre 2015 la légitimité des laboratoires et des unités de recherche reposera sur des évaluations continues faites sur site.

Le laboratoire et l’unité de recherche doivent suivre la stratégie de l’établissement de rattachement en termes de priorités pour le rayonnement et le développement du savoir. Ils doivent contribuer au développement des connaissances et répondre aux attentes économiques régionales ou nationales.

L’identification  de priorités s’avère une action nécessaire et capitale menée par l’ensemble des organes scientifiques de l’établissement.

Les laboratoires et les unités doivent :

-         Soutenir la notoriété intellectuelle et professionnelle au sein de l’économie du savoir ;

-         Harmoniser l’activité universitaire avec le développement économique de la région ou du pays ;

-         Proposer des qualifications économiquement utiles et susceptibles d’intéresser l’entreprise ;

-         Avoir une excellence académique dans un contexte professionnel ;

-         Rechercher des financements externes ;

-         Maintenir et améliorer sa visibilité et sa position à l’échelle nationale et internationale.

A cet effet, nous informons l’ensemble des directeurs de laboratoires / unités de recherche que l’évaluation et les visites d’experts débuteront le mois de **Novembre 2015** selon un programme défini par la DGRSDT sur son site internet.

Cette évaluation portera sur les points suivants :

-         Existence physique du laboratoire / unité (locaux, aménagements…etc.) ;

-         Conformité avec les statuts de l’entité (nombre de chercheurs, nombre d’équipes…) ;

-         La gouvernance du laboratoire ;

-         Les grands axes de la politique de recherche au sein de l’entité ;

-         Les projets de recherche et les bilans scientifiques ;

-         Support à la formation doctorale ;

-         La vie dans le laboratoire ;

-         Interaction du laboratoire avec son environnement socio-économique.

**Le Directeur Général**